Le Tannayroli



Décembre 2005

No 14

LE BILLET DU SYNDIC



L'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève regroupe près de 20 communes genevoises, vaudoises et françaises soucieuses de concilier le développement des activités aéroportuaires avec la protection de la population et de l'environnement.

Réunir les forces

L'ATCR-AIG a été fondée le 13 mai 2002 dans un contexte où les incidences des activités de l'aéroport sur le territoire des communes riveraines devaient faire l'objet de plusieurs décisions qui allaient durablement marquer le développement futur des collectivités (renouvellement de la concession de l'aéroport et de son règlement pour 50 ans et entrée en vigueur de l'annexe 5 de l'OPB (Ordonnance fédérale sur la Protection contre le Bruit) définissant les valeurs de bruit admissibles, liées aux avions.) Conscientes de l'intérêt de se regrouper pour mener des actions coordonnées, une vingtaine de collectivités publiques se sont réunies en association afin de mieux pouvoir défendre l'intérêt de leurs habitants.

Un interlocuteur de poids

Représentant une population de plus de 90'000 personnes situées de part et d'autre de la frontière, l'ATCR-AIG constitue un interlocuteur permettant aux communes de faire entendre leur voix de manière concertée. Elle représente ainsi un interlocuteur de poids, d'une part face à la direction de l'aéroport, mais également vis-à-vis des autorités politiques cantonale et fédérale.

Les objectifs fixés dans les statuts, ne visent pas à s'opposer à l'exploitation de l'aéroport, dont les activités sont bénéfiques à l'économie de la région, mais à s'assurer que ses activités se fassent dans le respect des cadres juridiques et prennent véritablement en compte les intérêts tout aussi légitimes des populations riveraines et de l'environnement.

De nombreux sujets à suivre de près

La première action de l'Association a été de regrouper, coordonner et prendre en charge le recours des communes membres contre la décision du Conseil fédéral de renouveler la concession de l'AIG et de prolonger son règlement d'exploitation. Ces deux recours sont principalement motivés par le manque de garanties quant à la prise en compte des aspects environnementaux. Le dossier est actuellement traité par la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement. La décision devrait, en principe, être connue avant la fin de l'année

D'autres dossiers font l'objet d'un suivi et d'une attention particulière :

- Des projets de loi sont à l'étude afin de modifier le statut de l'AIG. Pour l'ATCR-AIG ce sera surtout l'occasion d'exiger une nouvelle composition des commissions de lutte contre les nuisances, actuellement présidées par le directeur de l'AIG qui est ainsi juge et partie.
- L'évolution de l'aviation légère et des vols de nuit ainsi que le respect des trajectoires constituent une préoccupation majeure des populations riveraines. L'ATCR-AIG analyse les rapports disponibles et plusieurs membres du comité directeur participent à diverses commissions qui oeuvrent à une meilleure prise en compte des revendications de nombreux habitants de la région.
- Les projets de développement de l'AIG ou autour (Rectangle d'Or) ainsi que les procédures de plainte et d'indemnisation sont également suivis avec une grande attention.

Ces points, parmi d'autres, sont régulièrement abordés avec la direction de l'aéroport.

Une association à votre service

Le comité directeur de l'Association, composé de 7 membres, est assisté d'un secrétariat technique et se réunit de manière régulière afin de faire le point sur les dossiers en cours et définir les actions à entreprendre. Par ailleurs, il rencontre régulièrement la direction de l'AIG pour débattre de différentes questions.

Le site Internet de l'ATCR-AIG (www.atcr-aig.com) vous informe sur les activités de l'association et fournit des liens sur les questions relatives aux nuisances de l'aéroport, aux textes légaux, aux autres associations, etc. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations et suggestions!

Le Comité directeur

Il est composé de :

Président : M. Georges ZUFFEREY; Maire de Vernier, Vice-Présidente : Mme Lyne TRUCHET, Première adjointe de Ferney-Voltaire; Mme Ursula VIDAL, Conseillère municipale de Nernier; Mme Diane NEC-KER, adjointe de Satigny, M. Patrick MALEK-ASGHAR, Conseiller administratif de Versoix; M. Guy MAURIN, adjoint de Prévessin-Moëns, M. William MUHLEMANN

William Muhlemann, Syndic



Tannay dans les temps anciens

Cette fois-ci, Monsieur Henri Rapin nous livre l'un des éléments sans lequel la vie n'existerait pas sur terre : l'air.



L'air, élément majeur qui nous donne la vie Sans lui, aucun de nous aurait de lendemain L'oxygène est pour tous le moyen de survie Le cri du nouveau-né est le premier témoin.

Il est omniprésent, toujours insaisissable On ne sait d'où il vient, encor moins où il va Le mistral, vent du nord, au désert vent de sable Mais en laissant toujours l'empreinte de ses pas.

L'air est dense et très lourd quand on est dans la plaine En montant dans l'azur il devient vaporeux Pour l'abeille et l'oiseau, l'insecte et le phalène Ils trouvent dans les airs un endroit merveilleux.

Le vent est cajoleur ou de force soudaine Tantôt il vient jouer avec le champ de blé Ou bien tempétueux, déracinant le chêne Il transforme un pays en terrain désolé.

L'air est universel et dans son sein les mondes Roulent à l'infini, sereins et rayonnants Sur notre terre il tient les mers les plus profondes Serties librement entre les continents.

L'air est ce grand coussin nous séparant des masses Couvrant l'immensité de l'éternelle nuit Mais l'homme d'aujourd'hui traversant les espaces Voit la vie animée où son doigt le conduit. Et du feu dévorant l'air reprend la fumée II ne reste plus rien, tout est enseveli Et le subtil parfum de la fleur embaumée s'en retourne au néant de l'éternel oubli.

L'oxygène avec l'air conditionne la flamme Et le feu pour sa part dispense la chaleur Dont nous avons besoin pour élever notre âme Au-dessus des tracas oubliant la douleur.

Cet air que l'on respire est un souffle de vie Aspiré, expiré sans connaître comment L'être humain le comprend quand survient l'agonie Tributaire de l'air jusqu au dernier moment.

Henri Rapin





uestion de sécurité, ou quelques précautions à prendre!

Les incivilités, vols et cambriolages sont en forte augmentation depuis quelques temps dans nos communes.

Nous vous prions de contacter tout de suite notre société de surveillance SDS au **022/776 40 41** dès que vous apercevez quelque chose qui sort de l'ordinaire, de suspect ou pire si vous êtes vous-même victime. Une patrouille sera rapidement sur place et prendra les choses en mains.

D'autre part, nous tenons à vous avertir que le **2 février 2006 à 20h00** une conférence sur le thème de la violence, la drogue et les jeunes aura lieu à la salle communale de Tannay.

Nous accueillerons le Commandant de la gendarmerie et d'autres intervenants spécialisés en la matière.

Nous vous recommandons cette soirée où nous région.

Vos questions et interventions seront les bienvesolutions adéquates pour remédier à l'insécurité

Tannay, novembre 2005 / Francine Guisan

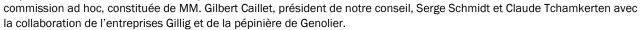
ferons le point sur les problèmes qui touchent notre

nues et ensemble nous tenterons de trouver des ambiante.

e parc du Château

Ce dernier a subi nombre d'avanies depuis de nombreuses années. Ce fut tout d'abord la tempête Lothar à l'orée de l'an 2000, puis les travaux de la 3ème voie CFF avec un nombre d'arbres important qu'il a fallu abattre, ce fut ensuite la sécheresse de 2003 laquelle contribua d'éclaircir les pins sylvestres, cèdres et autres espèces arbustives de notre parc fierté de la regrettée Mme Duvillard, et plus récemment les récentes tempêtes de novembre et janvier derniers, ce sans oublier la tempête du 1er août cette dernière étant responsable pour sa part, de la destruction d'une dizaine d'arbres.

Un plan de replantation du parc de château a été mis en place sous la direction de la Municipalité et de la



Notre parc recevra progressivement de nouvelles espèces arboricoles, respectant le souhait initial de la famille Duvillard de favoriser la croissance d'espèces méditerranéennes en remplaçant les pins sylvestres détruits, tout en créant un parcours initiatique, dans lequel la découverte d'espèces indigènes aura une large place.

Parallèlement, au fil des années et de nos possibilités budgétaires, des aménagements de promenade et de repos viendront renforcer le cadre exceptionnel de cet endroit, fierté de notre commune et contribueront ainsi à la connaissance des jeunes Tannayrolis.



Révision du plan général d'affectation et de son règlement

TANNAY

Depuis plus de 6 mois, le projet concernant cet important « chantier » est entre les mains du service de l'Aménagement du territoire (SNT). Le dossier avait au préalable fait l'objet d'un examen attentif par la Commission d'urbanisme communal. La zone du village, dont la définition est plus précise car elle met « en scène » non seulement la possibilité de bâtir mais aussi le traitement de l'espace libre, avait également été soumis

aux propriétaires concernés pour information et avis.

D'une façon générale, l'objet de cette révision est de procéder à un toilettage et à une mise à jour de la réglementation en matière d'aménagement du territoire, et par la même occasion de donner un peu plus de souplesse dans l'utilisation des droits à bâtir pour une meilleure gestion du patrimoine des propriétaires.

A partir de cet avis du SAT, la procédure va évoluer de la façon suivante :

- Examen des remarques du Service cantonal, choix municipal et information de la Commission d'urbanisme sur ces quelques modifications. Le dossier complété doit être transmis au canton pour un ultime contrôle : échéance fin 2005
- 2. Début 2006 : retour du dossier et mise à l'enquête publique du plan et de son règlement ainsi que, pour information, du rapport expliquant l'ensemble de la démarche. La mise à l'enquête publique, qui constitue le début de la procédure officielle, sera précédée d'une ou de plusieurs séances d'information permettant aux habitants de Tannay de bien comprendre les enjeux d'un tel plan.
- 3. Dès l'enquête terminée, courant mars 2006, la Municipalité prépare son préavis pour le Conseil communal qui adopte ou non le plan et est le seul à statuer sur les éventuelles oppositions à partir des propositions de réponses de la Municipalité.
- 4. L'ensemble du dossier est ensuite transmis au canton pour ratification définitive.

En conclusion, cette procédure devrait pouvoir s'achever courant avril 2006. On rappellera enfin que ces documents sont une des mesures concrètes de l'application du plan directeur communal dont quelques objectifs sont cités ici :

Urbanisme

- Renforcer le rôle central d'identification des zones de l'ancien village et d'extension du village (voir nouveau plan des zones).
- Rechercher une utilisation optimale des terrains à bâtir en tentant de freiner le processus « de mitage » issu de l'occupation du territoire par la zone de villas (PPA de La Fin et Sous chez Poland).

Jacques Kaltenrieder / Willima Muhlemann / Jean-Pierre Ortis / Novembre 2005

DES DÉCISIONS ONT ETE PRISES....

e camping

Depuis de nombreuses années, notre Municipalité a reporté les demandes de mise en conformité exigées par le canton, selon les dispositions de la loi cantonale sur les campings et caravanings résidentiels de 1978. Parallèlement, notre Municipalité a régulièrement été interpellée par nos membres du Conseil quant au futur statut de notre camping.

Nous avons toujours repoussé « à plus tard » l'aménagement de celui-ci, étant donné notre intention de lier le développement et le réaménagement de notre camping au projet du port du Torry.

Compte tenu de l'incertitude liée à la réalisation de ce magnifique projet, notre Municipalité, a décidé de remettre en conformité le camping en question, tout en rappelant expressément que ce dernier est avant tout dédié aux campeurs de passage et non pas à devenir un camping résidentiel pour lequel les infrastructures minimum d'hygiène et de qualité font cruellement défaut.



En conséquence, les campeurs résidents ont vu leur contrat de location être résilié pour son prochain terme, soit pour le 31 mars 2006.

Les campeurs qui le désirent, pourront, le moment opportun, relouer une place pour la prochaine saison, laquelle commencera le 1er avril pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante, ce, à l'exception des mobil homes qui ne seront plus tolérés.

A cette date, les campeurs auront l'obligation de faire place nette afin de remettre aux Tannayrolis l'espace ainsi libéré au bénéfice des promeneurs et des amoureux du lac.

Cette décision a été reçue avec une grande satisfaction par l'office de tourisme de notre région ce qui lui permettra de faire de nouvelles propositions touristiques aux amoureux du camping en plein air, le nombre de demandes étant largement supérieure à l'offre.

nité d'Accueil pour Ecoliers — (U A P E de TANNAY)

Depuis le 22 août 2005, les enfants scolarisés à TANNAY peuvent bénéficier d'un accueil de qualité, les jours d'école de 7h30 à 18h15 dans de nouveaux locaux (situés en face de la maison de commune) et avec une nouvelle équipe (Emilie TADLA, responsable éducatrice et Myrtille GRAVEZ, aide éducatrice). Les parents ont le choix entre plusieurs tranches horaires, afin de correspondre à leurs besoins. L'Instruction Primaire a créé cette UAPE – Unité d'Accueil Pour Écoliers – afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle répond ainsi aux directives fédérales et cantonales en matière d'aide aux familles. L'UAPE de TANNAY va recevoir prochainement un nouveau nom, choisi en concertation avec les enfants.

Du personnel qualifié encadre les enfants et leur propose des activités éducatives et des jeux. A midi, un repas chaud est livré par Scolarest et une diététicienne veille à ce que les menus soient adaptés aux besoins des enfants. Les allergies éventuelles et les restrictions religieuses sont soigneusement respectées. Il est également possible d'apporter un pique-nique.

Dans une joyeuse ambiance, les enfants apprécient ces moments de détente et de jeux. La journée commence en douceur, le matin avec 2 ou 3 enfants et des discussions tranquilles. Nous continuons avec des jeux divers, des dessins (coloriages, mandalas, dessins libres) et des lectures variées choisies par l'enfant. Nous accompagnons les enfants jusqu'à l'école suivant leurs horaires (enfantines ou primaires) et ce service du matin est gratuit.

A midi, le repas en commun rassemble 5 à 15 enfants, encadrés par deux adultes.

Quelques règles ont été mises en place afin que le repas s'effectue dans une ambiance sereine et calme. Chaque enfant est invité à goûter à chaque aliment et quantifie son assiette.

Après avoir brossé leurs dents, les enfants ont le choix entre des activités extérieures (sport, jeux, ballades) ou des activités de bricolage (peinture sur vitres, décorations, jeux de société, mandalas...etc.).

L'après-midi est plus calme (de 1 à 5 enfants). « Je vais chercher les enfants à l'école, je discute de leur journée avec eux et les laisse se détendre à l'extérieur. Ensuite, nous prenons un goûter ensemble, puis vient la partie des devoirs accompagnés. Pour terminer, je leur propose des activités variées, par exemple bricolage, plage, sortie vélo, ballade, confection de gâteaux ; la priorité est que tout le monde y prenne du plaisir, les enfants comme les adultes", voici ce que nous confie Emilie TADLA.

Après avoir assuré le remplacement à TANNAY, nous vous annonçons déjà que Mademoiselle Emilie TADLA retrouvera sa place à l'UAPE de MIES dès la rentrée de janvier 2006 et que Madame Filomèna EMERI MITRIONE prendra le poste de TANNAY.

Toutes les informations (horaires, tarifs, inscriptions) ont été transmises aux parents. Pour demander un dossier ou des informations complémentaires, il suffit de contacter l'UAPE de TANNAY - 8 079 / 451. 28. 12

LES PLAISIRS DU LAC

e Port

Notre Municipalité a pris note avec un très grand regret, de la décision du Conseil de Mies de refuser de lever les oppositions du projet du Port du Torry et, ipso facto, de ne pas entériner un projet pour lequel près d'un million de francs a été investi, provenant de fonds publics et privés et qui aurait apporté à notre région une rare vision d'urbanisme lacustre de qualité.

Il faut ici rappeler, que la coopérative du port du Torry qui s'était constituée, contribuait pour près de 2.5 millions à divers aménagements tant communaux que cantonaux.

L'on peut mesurer ici le gâchis et les dégâts occasionnés par la « recourite » de certains et par le fait que les futurs aménagements seront mis à la charge du contribuable !!! Néanmoins, il nous faut anticiper et, si ce projet ne devait



pas voir le jour, il nous faudra appréhender un réaménagement de nos infrastructures portuaires en les dotant notamment, d'un minimum de sécurité pour l'amarrage des embarcations, afin de contenter la centaine de Tannayrolis qui espèrent profiter des joies lacustres, plaisir qui leur est, jusqu'à aujourd'hui, refusé.

Dans cet esprit, notre Municipalité a résilié toutes les places d'amarrage pour le 31 décembre 2005 afin de permettre de substantiels réaménagements et de faire profiter nos Tannayrolis «en priorité » de l'accès au lac.

Les places qui n'auront pas pris preneur, pourront être louées à des personnes extérieures, sur la base d'un tarif différencié, tenant compte du lieu de domicile, comme cela est la cas pour la quasi-totalité des ports de notre lac.

Ces mesures permettront d'améliorer sensiblement nos revenus portuaires et, le moment venu, de faire face à de nouveaux engagements financiers éventuels lesquels devront être impérativement autofinancés.

es éclairages... ou une affaire de goût!

L'on pourrait commencer ce mot par « l'on ne peut pas plaire à tout le monde » ou encore « quoi que l'on fasse on mécontentera certains »

Pourquoi nous direz-vous?

Parce que notre Municipalité a cru bien faire, en installant de nouveaux éclairages de type Magdalena, au ch. de la Dôle afin de remplacer les éclairages d'alors en fort mauvais état, par des éclairages « résidentiels » respectueux des riverains et soucieux de ne pas contribuer au-delà de la normale à la « pollution lumineuse » trop souvent constatée dans nombre de villes ou villages de notre canton. Ainsi notre commune a décidé de doter l'ensemble des chemins et voies d'accès de ce type de luminaire, le type Noral étant lui réservé aux voies d'accès principales.

Aujourd'hui, les chemins des Cerisiers, de la Dôle, du bas du chemin des Molards de même que le parking devant l'épicerie ou devant l'EMS la Clairière sont équipés de ces luminaires et équiperont dans un proche futur, les chemins intérieurs comme le ch. des Frênes, le chemin des Vallières, le chemin des Traites, ou le chemin de l'école.

Espérons que nos Tannayrolis valideront notre choix motivé tant par les économies que par notre souci de sauvegarder notre environnement.



RAPPEL — Aînés de Tannay : le DVD

Nous vous rappelons pour ceux qui ne le sauraient pas (encore), que le DVD sur les Aînés de Tannay est (toujours) disponible à l'Administration communale pour la modique somme de **25 CHF**



rrêté d'imposition pour 2006

Comme vous avez peut-être pu lire récemment dans le Journal "La Côte", à l'instar d'autres communes du Canton et notamment de celles du District de Nyon, notre commune s'est vue contrainte d'augmenter son taux d'imposition pour 2006 de 10 points, le portant ainsi de 60 % à 70 %. Cette hausse représente une augmentation de 16.67 % du taux d'impôt communal, respectivement une augmentation du taux d'impôt total (cantonal et communal) de 6.25 %.

Le Conseil communal de Tannay a pris cette décision désagréable dans sa séance du 31 octobre 2005, suivant ainsi la recommandation faite par la Municipalité et la Commission des Finances, étant entendu que notre Commune n'a pratiquement aucun autre moyen d'augmenter ses revenus.

En effet, suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la péréquation cantonale, la part de la facture sociale qui nous est facturée par le Canton, augmentera de 1'248'150 CHF en 2006 par rapport au budget de 2005 (Budget 2005: 2'402'400 CHF, Budget 2006: 3'650'550 CHF). Le montant facturé pour la péréquation directe restera pratiquement inchangé et se montera à 1'001'923 CHF.

De plus, dans un but d'assainir davantage les finances cantonales, le Conseil d'Etat souhaite augmenter la part des communes aux transports régionaux de 30 à 50 % et de réduire la part des gains immobiliers revenant aux communes de 5/12 à 3/12. Ces deux mesures n'ont pas encore été votées par le Grand Conseil et feront certainement l'objet d'un référendum, initié conjointement par l'Union de Communes Vaudoises et par l'Association des Communes Vaudoises (nous sommes membres de cette dernière association), en cas d'acceptation. Elles entraîneraient encore des coûts supplémentaires, respectivement un manque à gagner d'environ 105'000 CHF pour notre Commune.

La Municipalité est consciente que l'augmentation susmentionnée ne permettra pas de couvrir entièrement ces charges supplémentaires et de présenter un budget 2006 équilibré. Celui-ci sera certainement déficitaire d'environ 700'000 CHF, avant amortissements et investissements, basé sur les chiffres des impôts encaissés jusqu'à présent et en utilisant un modèle développé par l'Administration fiscale des impôts. Il va de soi qu'une telle situation ne pourra pas perdurer et qu'il faudra la revoir en automne 2006 en espérant disposer de données plus complètes sur le plan des impôts.

Tannay, novembre 2005 / H. Tschopp

Le déficit de notre Canton est une charge inacceptable et menace durablement les générations futures!

ПП

IIII

es routes communales

Il y a maintenant près d'une année, les membres du Conseil s'étaient inquiétés, à juste titre du triste état de certains chemins et routes cantonales, mis à mal durant ces récents hivers notamment dans les hauts de Tannay.

Ainsi, les chemins aux noms poétiques et symboliques de notre passé rural, comme les chemins des Fourroux, des Pas Perdus, le chemin de Chrilinge, le chemin des Bugnons, la Vy Serpetaz, la Vy des Tschioquants, la route de Chatonnays, ou encore chemin de Flüeli ont reçu une cure de rajeunissement fort bienvenue de même que le chemin de l'Abérieux, ce dernier reliant la gare à la route de Suisse. Nul doute que les nombreux promeneurs apprécieront de ne plus prendre le risque de se tordre les chevilles dans les fondrières qui parsemaient jusqu'à récemment ces promenades fort courues.

Tannay, novembre 2005 / Patrick Simon



a Route Suisse ou RC1

∠ (reprise d'extraits du Journal 24Heures du 7 octobre 2005) par Madeleine Schürch)

Malgré l'ouverture de l'autoroute, en 1964, la route Suisse qui longe le lac entre Genève et Lausanne, reste à la hauteur de la Terre Sainte une desserte encombrée aux heures de pointe par les nombreux pendulaires travaillant au bout du lac. Chacune des quatre communes riveraines de Mies, Tannay, Coppet et Founex a tenté de trouver des solutions pour casser cet axe de transit constituant une barrière entre lac et villages.

La réflexion régionale sur la manière de tranquilliser cet axe a été déclenchée par le projet de port intercommunal Mies-Tannay qui soulevait, avec ses 260 places d'amarrages, un problème d'accès et de stationnement au bord du lac. Les communes se sont ainsi regroupées pour mettre en place, avec la collaboration du canton et du Conseil régional, un concept directeur d'aménagement de la route Suisse (RC1a) entre Mies et Founex.

Le concept directeur fixe les principes qui permettront de transformer la route Suisse en route distributrice, améliorant les accès routiers aux quartiers et au lac, en y intégrant des cheminements de mobilité douce. Pour assurer une meilleure sécurité, il s'agira de rétrécir le gabarit de la chaussée, actuellement de 11 à 13 mètres à certains endroits, à 6 m 50, et d'aménager giratoires ou système de contre-allées. Pour plus de convivialité, l'espace public sera traité sous forme d'avenue paysagère, avec séparation du trafic et des cheminements piétons, rollers ou vélos.

Un exemple à suivre

Ce concept directeur, a rappelé le chef du département des infrastructures François Marthaler, n'a pas de valeur contraignante pour les communes. Il correspond parfaitement au catalogue de mesures sur la mobilité entre Coppet et Genève, adopté en juin 2004 par les cantons de Vaud et Genève. Il suit également la ligne adoptée par Genève pour la traversée de Versoix, qui elle aussi tend à requalifier la route Suisse comme axe distributeur. Pourquoi, dès lors, ne pas avoir poursuivi l'étude jusqu'à Nyon et Gland? «Certaines communes s'y intéressent de près, d'autant plus que de nombreux projets de plans de quartiers ou de pôles sont en cours, mais il n'y a pas encore d'étude engagée», précise Gilberto Tartaglia, du Service de la mobilité.

PAS DE PORT, PAS D'ARGENT!

L'élément moteur de ce plan, le projet de port intercommunal du Torry avait été sabordé par la décision négative du Conseil communal de Mies, en mars dernier. Aujourd'hui, la Commune de Tannay attend de voir si la Coopérative du port réussi à faire aboutir malgré tout son projet de 260 places d'amarrage. puisque cette dernière prenait en charge les deux tiers des coûts d'aménagement de ce tronçon de 650 mètres de la route Suisse (1,2 million). Si le projet ne se fait pas, la route sera à la charge de la collectivité publique!. Dans ce cas, sa commune devra aussi s'attendre à réaménager à ses frais un port existant qui tombe en ruines et qui ne répond plus aux attentes des amoureux du lac.

C'est pourquoi l'exécutif a décidé à fin septembre de résilier tous les contrats de location des navigateurs pour introduire un système de prix qui favorisera les propriétaires de bateaux contribuables de la commune, ce qui risque malheureusement d'évincer les autres locataires victimes involontaires d'une décision du Conseil de Mies que nombre d'habitants ne comprennent et plus spécialement les 53 souscripteurs et la cinquantaine de locataires Myarolans!

Il faut relever par ailleurs, les mesures de tranquillisation de la RC1, dans le secteur des garages et du port, notamment celle de réduire la vitesse à 60km/h et de changer le revêtement routier pour un revêtement plus silencieux diminuant ainsi de près de 35% les nuisances sonores. Nul doute que les riverains apprécieront la vision du conseil de Mies de refuser ces aménagements liés au projet du port du Torry

Exemple d'aménagement retenu pour la route Suisse



BREF EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ANNÉE 2005

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes au public

e Conseil communal dans ses séances du 14 juin, 13 septembre et 31 octobre a décidé ce qui suit :

- A accepté le préavis relatif aux comptes communaux de 2004
- Le préavis d'intention relatif à la fusion de communes, suite à la demande de Chavannes-des-Bois
- La modification du nombre de conseillers communaux de 45 à 40
- Un crédit de 160'000 CHF pour la construction de 2 nouveaux courts de tennis au bénéfice du Tennis Club de Mies-Tannay (TCMT)
- Le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets sur la commune de Tannay
- Le nouvel arrêté d'imposition fixant l'impôt communal à 70% contre 60% précédemment
- A refusé la modification du carrefour de la rue Louis Duvillard

Ces Conseils se sont distingués en acceptant à l'unanimité les naturalisations proposées

 Les naturalisations de M. Kazazi Mojtaba et Mme Kazazi Jahanbakhsh Asi Mahroughe ainsi que celles de M. Nell Mani et de son épouse Mme Manju Mani

Nous félicitons chaleureusement ces personnes pour ces brillantes naturalisations,

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux Tannayrolis!

PROCHAIN CONSEIL: Le 7 Décembre 2005 à 19h00



Le 24 juin 2005 Javaloyes Testa Sebastiano Antonio

Le 5 juillet 2005 Dib Firas Adrien

Le 1er août 2005 Richter Axel

Le 23 septembre 2005 Bourné Sacha Nathan

MARIAGES

NAISSANCES

Le 20 mai 2005 Bouzidi Wassef et Guignard Suzibel Caroline

Le 28 mai 2005 Pose Pose Javier et Schechinger Sabine

Le 29 juillet 2005 Fux Pascal et Philippoz Danièle

Le 2 septembre 2005 Perez Josué et Tschopp Natacha

DECES

Le 16 juin 2005 **Roch** Yvonne Joséphine Le 7 juillet 2005 **Mordasini** Claire Sylvia







Le Tannayroli

Rédaction, articles et mise en page : Patrick Simon.

Impression : société TEX à Genève